

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Le Président de la République, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, a signé, ce mardi 09 mai 2023, un décret de nomination au Conseil Constitutionnel.

Ainsi, Madame **Chantal Nanaba CAMARA**, Magistrat Hors Hiérarchie, Groupe A échelon unique, est nommée Présidente du Conseil Constitutionnel pour une durée de six (06) ans. Cette nomination prend effet à compter du 21 juillet 2023.

Par ailleurs, le Président de la République procédera ultérieurement à la nomination de trois (3) Conseillers au Conseil Constitutionnel, en remplacement de ceux dont le mandat arrive à expiration le 26 juillet 2023.

**Fait à Abidjan, le mardi 09 mai 2023**

Le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République :



**Abdourahmane CISSE**